Quelques clés en bref

pour exercer une influence sur sa santé et sa vie

- **Collaborer** avec le milieu de vie;
- **participer** à la recherche de solutions;
- **participer** de façon active aux décisions;
- **être présent** aux moments importants;
- **communiquer** toutes les informations pertinentes nous concernant;
- **adopter** une attitude constructive;
- **être ouvert** et respectueux;
- **parler** de ses craintes, ses émotions, ses souhaits;
- **respecter** ses limites.

Centre d'hébergement Cécile-Godin

COMITÉ DES RÉSIDENTS

450 429-6403 poste 4356

55, rue Saint-André
Beauharnois (Québec) J6N 3G7

residentscecilegodin@gmail.com

Comité Résidents Cécile-Godin

Notre mandat

Le mandat du comité des résidents est d'être le gardien des droits des résidents. Il doit veiller à ce que les résidents soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Il est l'un des porte-paroles importants des résidents auprès de la direction du centre.

Nos fonctions

RENSEIGNER les résidents sur leurs droits et leurs obligations

PROMOUVOIR l'amélioration de la qualité des conditions de vie des résidents

ÉVALUER le degré de satisfaction des résidents à l'égard des services obtenus

DÉFENDRE les droits et les intérêts personnels et collectifs des résidents

COMITÉ DES RÉSIDENTS
CENTRE D'HÉBERGEMENT
CÉCILE-GODIN

Vos droits votre rôle

Votre participation et votre engagement à l'égard de votre santé et de votre bien-être pour plus de satisfaction

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
Québec

VOS DROITS → et pour mieux les exercer → VOTRE RÔLE

Droit à l'information

- sur l'existence des services
- sur les modalités d'accès aux services
- sur son état de santé

Poser des questions, faire des recherches personnelles
Assister aux rencontres offertes dans son milieu
Demander des explications, des clarifications au personnel autorisé

Droit aux services

- de santé
- sociaux
- appropriés à son état

Se renseigner pour être dirigé vers les ressources adaptées
Utiliser les ressources disponibles dans son milieu pour faciliter son accès aux services

Droit de choisir son professionnel ou l'établissement

Se renseigner pour choisir l'intervenant et le lieu le plus approprié où on souhaite recevoir les services dans les limites imposées par le système de santé

Droit de recevoir les soins que requiert son état

- de connaître les options de soins possibles et les risques encourus

Communiquer le mieux possible ses besoins et toutes les informations pertinentes liées à son état et à sa situation
Faire équipe avec les intervenants
Questionner et demander des explications sur ce qui est offert

Exercez une influence
sur votre santé
et votre vie

Droit de consentir à des soins ou de les refuser

- droit de ne pas être soumis à des traitements, examens ou interventions indésirés
- d'accepter les soins de façon libre et éclairée

Poser des questions pour s'assurer de bien comprendre
Demander à être accompagné afin de bien saisir les explications
Demander un 2e avis si pertinent

Droit de participer aux décisions

- de prendre part à tout geste qui peut affecter sa santé et son bien-être physique et mental
- de participer à la mise en place et à la révision du plan de soins qui est offert

Donner tous les renseignements pertinents à son état
Se préparer avant de rencontrer les intervenants
S'impliquer le plus possible à toutes les étapes (plan d'intervention, suivi, etc.)
Poser des questions concernant le pronostic, les traitements, les risques, les conséquences, les résultats d'examens ou d'analyse, etc.

Droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté

- droit d'être soutenu par une personne de son choix au moment d'obtenir des informations ou de prendre une décision

Identifier une personne pour remplir cette fonction
Demander l'aide de quelqu'un quand une situation imprévue se présente
Bien informer cet accompagnateur de ses attentes

Droit à l'hébergement

- de bénéficier d'une ressource en hébergement temporaire ou permanente où sont dispensés les soins et services dont on a besoin

Signaler les changements à son état de santé
Déclarer son incapacité à réintégrer son domicile
Collaborer avec le personnel à la recherche d'hébergement

Droit de recevoir des services en anglais

- d'obtenir l'information et les renseignements en langue anglaise
- de recevoir les services de base quotidiens en langue anglaise

Interroger les intervenants pour savoir si un programme d'accès en langue anglaise existe dans l'établissement
Demander, si nécessaire, l'aide d'un tiers pour bien comprendre les soins et services offerts

Droit d'accès à son dossier d'usager

- d'avoir accès à son dossier dans les délais les plus courts
- au besoin, de faire transférer son dossier vers une autre ressource
- d'avoir de l'assistance pour bien le comprendre
- par une procédure simple

Demander l'accès à son dossier au personnel
Demander l'assistance d'une personne apte à nous expliquer ce qu'il contient

Droit à la confidentialité de son dossier d'usager

- d'exiger un consentement avant de rendre son dossier accessible à une tierce personne
- droit qui assure que le personnel, les employés et l'établissement sont tenus au secret professionnel

Donner clairement son consentement ou non pour la divulgation de son dossier
Exiger que les informations de santé et services sociaux soient données dans un endroit privé
Exiger que le dossier physique ou toute note concernant son état soit gardé en lieu sûr

Droit de porter plainte

- droit de signaler les insatisfactions ou les manquements à la prestation des soins et services

Porter plainte de façon verbale ou écrite
Se renseigner auprès de l'établissement de la procédure de plainte
Se renseigner auprès du comité des résidents de l'aide qu'il peut apporter
Demander à être assisté ou accompagné au besoin